

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHÊNE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : /

Procurations : David CARABIN à Bertrand KLING,
Catherine CHOTEAU-LESNES à Salvatore LIVOLSI,
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 18 septembre 2014

N°2014-095

Objet : Lancement d'une procédure de consultation, et signature du marché public des prestations de service pour l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des actions éducatives périscolaires.

Rubrique : 1.1.

Rapporteur : Marie-José AMAH

Le marché public relatif à la gestion des prestations de service pour l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des actions éducatives périscolaires, dont la gestion est actuellement confiée à la fédération des œuvres laïques, expire le 31 décembre 2014.

Un nouvel appel d'offres doit être lancé pour recruter un nouveau prestataire.

Le marché sera lancé pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2015, renouvelable deux fois, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 et du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, sur demande expresse de la commune de Malzéville.

L'objet du marché entre dans le cadre de l'article 30 du Code des marchés publics, qui permet de passer par une procédure allégée. Les modalités de publicité seront adaptées à l'objet du marché (Publication au BOAMP et mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation du Grand Nancy). Le délai de publication sera réduit à 3 semaines au lieu de 52 jours.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2014

La mission confiée au prestataire qui sera sélectionné sur la base des exigences de cette consultation est d'assurer :

L'accompagnement de la restauration scolaire,
L'animation périscolaire,
Les mercredis éducatifs,
Les A.C.M.S.H, petites et grandes vacances scolaires (sauf Noël),
Les nouvelles activités périscolaires.

Le montant global du marché est estimé à 2 076 000 € TTC sur 3 ans.

Vu l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code des marchés publics,
Vu l'exposé du Maire,

Après avis favorable de la commission temps de l'enfant réunie le 8 septembre 2014,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ
(5 abstentions : C. Marchal-Tarnus, JC. Bouly, S. Livolsi, C. Choteau-Lesnes par procuration et JY. Sausey par procuration)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure adaptée, conformément à l'article 30 du Code des marchés publics.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le marché à intervenir, et à l'exécuter.



Le Maire,
Bertrand KLING